

L'internat de la réussite de Sourdun offre des conditions de scolarisation favorables à des collégiens et lycéens volontaires et motivés de l'académie de Créteil. Il favorise la réussite scolaire des élèves et représente un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective. Il participe à la promotion de la mixité sociale, scolaire et à la politique de lutte contre les inégalités territoriales.

OBJECTIF

L'internat repose sur un projet éducatif et pédagogique particulier articulé autour des différents temps de prise en charge des élèves :

- accueillir des élèves pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel,
- accompagner ces élèves en leur offrant un projet éducatif renforcé,
- développer leur ambition scolaire et permettre la réalisation de leur projet professionnel,
- associer les parents dont l'implication est facteur de réussite.

Les élèves bénéficient d'un accompagnement scolaire renforcé et d'activités culturelles et sportives dans le cadre d'une prise en charge globale.

PUBLIC CONCERNE

Élèves du CM2 à la 3^e des trois départements de l'académie de Créteil, repérés par les équipes éducatives, sous la responsabilité du directeur d'école, du chef d'établissement et/ou sur demande des représentants légaux en accord avec l'élève.

L'internat de la réussite s'adresse prioritairement aux élèves habitant un quartier de la politique de la ville et/ou boursiers, ainsi qu'aux élèves dont les conditions de vie et d'étude nécessitent un hébergement hors du cadre familial.

L'évaluation de l'adhésion de l'élève et de ses représentants légaux au projet d'internat est indispensable et doit faire l'objet d'une attention particulière de l'équipe de l'établissement d'origine au moment de la constitution du dossier et de la formulation des avis. La capacité de l'élève à s'adapter aux conditions et aux règles de vie collective est un facteur essentiel de la réussite du projet de scolarisation en internat.

CRITERES DE RECRUTEMENT

L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte au moins l'un des critères suivants :

- **pédagogiques** : motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil ;
- **sociaux** : élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire ;
- **familiaux** : contexte familial (contraintes professionnelles lourdes telles que des horaires de travail décalés, fratrie importante, relations familiales conflictuelles, parent isolé, familles monoparentales...) ;
- **géographiques** : élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le
13 mars
dernier
délai

Information, recensement des élèves

- Transmission des dossiers de candidature aux élèves intéressés.

Constitution des dossiers

- Le directeur d'école/chef d'établissement et l'assistante de service social complètent et visent le dossier.

Envoi des dossiers de candidature à la DSDEN de Seine-et-Marne - Dível 1

- Transmission du dossier complet accompagné de la fiche de renseignements sociaux sous pli cacheté.

À partir
du 28 mai

Suivi du vœu 2de Sourdun: cohérence et rang dans Affelnet-Lycée

- Pour les élèves **admis**, seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission.
- Pour les élèves **inscrits en liste complémentaire ou non admis**, formulation **obligatoire** des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.



Pour les élèves ayant obtenu un avis défavorable, l'établissement d'origine reprend le dialogue avec les représentants légaux pour retravailler le projet de scolarisation.

PROCEDURE SPECIFIQUE POUR LE LYCEE DE SOURDUN

Pour le
5 juin

Saisie obligatoire dans Affelnet pour les familles n'utilisant pas le SLA

- Saisie du vœu 2GT Sourdun pour tous les élèves de 3^e en montée pédagogique.

Transmission à la Draio - site Créteil

- Envoi de la liste des élèves de 3^e faisant l'objet d'une continuité pédagogique en 2^{de} GT dans l'établissement.
à ce.draio-prebac@ac-creteil.fr

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

Avant le
13 mai

Transmission à la Draio - site Créteil

- Envoi du fichier complet après étude des vœux des élèves par la commission départementale, en vue de la commission académique.

À partir
du 21 mai

Communication des avis suite à la commission académique

- La DSDEN de Seine-et-Marne transmet les résultats (élèves retenus, liste complémentaire, non retenus) par courrier aux représentants légaux des élèves.

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DRAIO SITE CRETEIL

19 mai

Commission académique de validation

- assurer une régulation des élèves admis au regard des critères de recrutement.
- envoi à l'issue de la commission académique :
 - aux DSDEN : du tableau final des élèves admis à l'internat de Sourdun
 - aux EPLE d'origine : des résultats de la commission

27 mai

Voeux dans Affelnet-Lycée

- Saisie du vœu de 2de Sourdun pour les élèves admis ou inscrits en liste complémentaire en cas d'absence de celui-ci après la fermeture de SLA
- **Saisie de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé...) pour chaque vœu de 2^{de} Sourdun.

RESULTAT

Pour l'entrée en collège (6^e, 5^e, 4^e, 3^e), une notification d'affectation est adressée par la DSDEN de Seine-et-Marne aux représentants légaux.

Pour les élèves admis en 2^{de} GT, la notification d'affectation est transmise aux représentants légaux lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée.